



l'oxygène
à la source

N°154-23

**ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE D'ALBY SUR CHERAN – SECTEUR ESPACE LEADERS
TRANCHE 2 – DESSERTE D'EAUX USEES - APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION**

<p>Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 13 Représentés : 2 Quorum : 11</p>

**Délibérations
du Bureau Syndical
Séance du 3 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à neuf heures et demie, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 23 juin 2023, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Pierre BRUYERE, Anthony GRANGER, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christian MARTINOD, Christian ROPHILLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Mme Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

MM. Roland LOMBARD, Yohann TRANCHANT

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

M. Jean-Yves MÂCHARD

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. Michel BEAL, Franck BOGEY, Fabienne GREBERT, Christina MALAPLATE, Didier SARDA, Gilles VIVIAN, Emmanuel GEORGES

AVAIENT DONNE POUVOIR

M. Franck BOGEY à Christian MARTINOD

M. Gilles VIVIAN à Christian ROPHILLE

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

**ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE D'ALBY SUR CHERAN – SECTEUR ESPACE LEADERS
TRANCHE 2 – DESSERTE D'EAUX USEES - APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION**

Exposé de Christian ROPHILLE,

Dans le cadre de sa compétence « assainissement eaux usées » et conformément au schéma général d'assainissement voté en 2019, il est prévu la déconnexion de l'Espace Leaders des réseaux d'eaux usées de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie sur la commune d'Alby-sur-Chéran, afin de permettre le raccordement à l'UDEP de Saint-Sylvestre.

Les caractéristiques principales des travaux sont les suivantes :

- installation d'une station de refoulement ;
- développement d'une conduite de refoulement de diamètre 160 mm en PEHD sur environ 650 ml pour rejoindre l'exutoire ;
- pose de 170 ml de collecteur gravitaire de 200 mm en fonte comprenant 6 regards en extension du réseau existant pour le raccordement de la conduite de refoulement.

Il est proposé en conséquence de lancer une consultation par voie de procédure adaptée, en application de l'article L. 2123-1-1° du Code de la commande publique, en vue de la passation d'un marché de travaux, selon les modalités suivantes :

Désignation	Montant estimatif
Lot n°1 Canalisations d'eaux usées et travaux connexes	400 000 € HT
Lot n°2 Fourniture, pose et installation de la station de refoulement	130 000 € HT
Total	530 000 € HT

Le marché a pour objet la desserte de l'Espace Leaders sur la commune d'Alby-sur-Chéran.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver le projet présenté,
2. autoriser le Président à lancer une consultation par voie de procédure adaptée,
3. autoriser le Président à signer le marché avec l'(les) entreprise(s) retenue(s), sur avis de la Commission d'appel d'offres.

**- A D O P T É -
à l'unanimité**

***N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence
Assainissement (Grand Annecy, CC Fier & Ussets, CC Sources du lac d'Annecy)***

Voix POUR : 11
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Acte reçu à la Préfecture
Le 5 JUL 2023
Publié le 10 JUL 2023

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services

Exécutoire le 10 JUL 2023
Le Président
SILA
Syndicat Mixte du lac d'Annecy

Mme Séverine MUGNIER,
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.